

# COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

1<sup>ère</sup> SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES (31/03/1999)

## COMMUNIQUE

Le Conseil des Ministres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale a tenu sa première session dans la salle de conseil de la BEAC à Douala, le 31 mars 1999, sous la présidence de Monsieur ENGONGA EDJO'O Balthasar, Ministre de l'Economie et des Finances de Guinée Equatoriale, Président en exercice dudit Conseil.

Les six Etats membres étaient représentés chacun par deux ou trois Ministres, accompagnés de leurs experts. Le Secrétaire Exécutif M. DAKAYI Kanga rapportait les affaires à l'ordre du jour.

Dans son discours d'ouverture de la session, le Président a souligné le caractère historique de cette première session qui fait suite à la fin de la procédure de ratification des textes organiques de la CEMAC. Il a justifié la délocalisation à Douala des présentes assises en raison de travaux en cours à Malabo pour accueillir les prochains sommets de la CEMAC et de la CEEAC. Il a rappelé le long chemin parcouru pour aboutir à la naissance de la CEMAC. En se félicitant d'avoir franchi cette étape cruciale, il a prévenu que le succès de la nouvelle dynamique de l'intégration exigera beaucoup d'efforts de discipline, de rigueur, mais aussi un esprit de solidarité.

Le Conseil a adopté l'ordre du jour et entrepris l'examen des affaires inscrites.

1 - Il a pris connaissance des résultats des travaux du Comité Inter-Etats des experts et, après en avoir débattu, il a retenu les conclusions suivantes :

- L'organigramme du Secrétariat Exécutif et de l'Union Economique sera adopté après la Conférence des Chefs d'Etat, ainsi que le budget de la Communauté.
- Le projet d'Accord relatif au transport aérien qui libéralise le transport aérien dans l'espace aérien de la Communauté au profit des compagnies de la sous-région a déjà été signé par cinq Etats membres. Le Conseil mesure la haute portée de cet Accord qui devrait permettre une meilleure desserte des territoires nationaux à des coûts plus compétitifs. Il a invité le Secrétariat Exécutif de la CEMAC à poursuivre les discussions avec le Gouvernement Camerounais pour obtenir la dernière signature.
- Le Conseil a pris acte de l'avis favorable donné par les Ministres de l'Enseignement Extérieur et les Recteurs des Universités sur le traitement national à accorder aux étudiants de la sous-région dans les établissements d'enseignement supérieur des Etats membres. L'approbation définitive est

reportée à la session de juillet 1999, pour permettre à la République gabonaise de consulter certaines parties prenantes.

- Le Conseil a examiné le projet de Charte Communautaire des Investissements. Le Secrétariat Exécutif ayant entrepris une concertation élargie dans trois Etats, les autres Etats ont été invités à lui communiquer leurs commentaires en vue de la mise au point définitif de cette Charte, dont l'urgence a été soulignée par tous.
- Il a souligné l'urgence du démarrage du Fonds de développement de la Communauté qui requiert un accord définitif sur les modalités de son fonctionnement.

**2** - Le Conseil a ensuite étudié le processus de mise en place des organes et institutions de la CEMAC et convenu du calendrier indicatif suivant:

- a) Mise en place des organigrammes du Secrétariat Exécutif et de l'Union Economique dès leur adoption,
- b) Démarrage progressif de la Cour de Justice, à savoir la Chambre judiciaire en octobre 1999, la Chambre des comptes en mars 2000 .
- c) Première réunion de la Commission Interparlementaire en décembre 1999.

**3** - Le Conseil a ensuite examiné le programme de déroulement de la première Conférence des Chefs d'Etat prévu à Malabo en mai 1999, qui devrait donner les grandes orientations de l'action de la Communauté, pour ses premières années d'activité.

**4** - En fin, les Ministres ont échangé leurs vues sur la future coordination des activités de la CEEAC et de la CEMAC, et sur les modalités d'une meilleure participation de la CEMAC et des pays membres aux travaux de l'OMC et aux négociations entre l'Union Européenne et les pays du Groupe ACP sur l'avenir de la Convention de Lomé.

Ils ont confié au Secrétariat Exécutif, suite à une requête de l'Union des Patronats de l'Afrique Centrale (UNIPACE), l'étude des modalités pratiques pour la facilitation de la libre circulation des hommes d'affaires sur le territoire communautaire. Ils ont pris connaissance avec satisfaction de la mise en circulation prochaine de la "Carte Rose" du système régional d'assurance responsabilité civile automobile; le Secrétaire Général Permanent du système a été présenté aux membres du Conseil.

La réunion s'est déroulée dans une atmosphère de grande cordialité, dans un esprit de solidarité, avec le souci constant de se référer aux textes organiques de la nouvelle Organisation, la CEMAC.



Douala le 01 avril 1999

Le Secrétaire Exécutif de la CEMAC